

## FICHE DE RESERVATION D'EMPLACEMENT

VIDE GRENIER de l'Ecole La Chapelle de SAINT GILLES CROIX DE VIE

**Le Dimanche 29 août 2021**

**Place Kergoustin**

Installation à partir de 7h. Ouverture des stands à partir de 9h

|  |  |
|--|--|
| Nom et Prénom  | .....  |
| Adresse  | .....<br>.....   |
| Téléphone  | .....  |
| Mail   | .....  |
| Nombre d'emplacements<br>1 emplacement = <b>1 place de parking</b> | 10 € x ..... Emplacement(s) = .....€<br>Chèque bancaire à l'ordre de l'APEL La Chapelle<br>à joindre à cette fiche |
| Copie carte d'identité   | A joindre à cette fiche  |
| Déclaration sur l'honneur  | A remplir ci-dessous   |

**Cadre réservé à l'Association :**

Exposant :

Emplacement attribué :

### **VIDE GRENIER de l'Ecole La Chapelle du Dimanche 29 août 2021**

#### DECLARATION SUR L'HONNEUR d'un EXPOSANT NON PROFESSIONNEL

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L 310-2 du Code de Commerce, qui limitent à deux la fréquence de la participation de particuliers non commerçants comme vendeurs dans une manifestation de vente au déballage / brocante / vide grenier / puces sur la voie publique,  
Je soussigné(e),

M.Mme.....Domicilié(e).....

Atteste sur l'honneur de sa non-participation à deux autres manifestations de cette nature au cours de l'année 2021.

Date & Signature

# Règlement du Vide-Grenier 2021

## L'installation des exposants se déroulera de 7h à 9h.

**Art.1/** Le présent règlement s'applique à tous. Le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier, sous peine d'exclusion par les organisateurs.

**Art.2/** Le vide grenier n'est ouvert qu'aux particuliers, sur réservation préalable. Pour avoir accès aux emplacements, les exposants devront avoir rempli les formalités administratives et s'être acquitté de leur inscription.

**Art.3/** A votre arrivée, l'accès aux emplacements ne pourra se faire qu'accompagné d'un membre de l'organisation. Ces derniers seront réservés uniquement pour les personnes ayant réglé par avance, et ce, jusqu'à 8h45.

**Art.4/** Les véhicules ne seront autorisés que pour le **déballage dès 7h (et pas avant)** ainsi que pour le **rangement à partir de 18h.**

**Art.5/** La vente d'animaux, d'armes, de boissons, de denrées périssables et tout objet contraire aux valeurs morales de la laïcité ou de la république seront strictement interdits.

**Art.6/** Les biens exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'association organisatrice déclinera toute responsabilité en cas de litige avec les visiteurs ou les exposants.

**Art.7/** Il ne sera effectué aucun remboursement même en cas de force majeure ou d'intempéries. Le tarif des emplacements est fixé à 10.00 € l'emplacement de parking.

**Art.8/** les emplacements seront attribués par l'association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire.

**Art.9/ Appel à votre sens civique /** Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place. Les exposants s'engagent à laisser le terrain propre et débarrassé de tout objet ou débris. Un sac poubelle vous est donné à votre arrivée sur le terrain.

**Art.10/** Toute personne laissant des débris ou objets non vendus sera exclue définitivement de notre vide grenier.

**Art.11/** Le protocole sanitaire devra être respecté selon les mesures gouvernementales en vigueur à la date du Vide-Grenier.

**Pour des raisons évidentes de sécurité : « aucun mouvement ou circulation de véhicule ne sera toléré pendant les heures d'ouverture du public, soit entre 9h et 18h »**

**Le tout est à renvoyer à :**

**A.P.E.L de l'école La Chapelle**

**A l'attention de M.PINEAU Sébastien**

**3 rue de la Chapelle**

**85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE**